



Les Drôles en Grôles
Secrétariat administratif :
10 Bld du Nord 93220 GAGNY

☎ : 01 43 51 91 10
lesdrolesengroles@aliceadsl.fr

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél.: 0972720119
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n°: 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel: 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162/1



Gagny le 16 mars 2026

NOTICE D'INFORMATION

Séjour de printemps du samedi 30 mai 2026 au samedi 6 juin 2026
A SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ en Vendée
DG 26-04-VENDÉE

Le séjour est ouvert aux adhérents des drôles en Grôles inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un Rando-Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Dates : du samedi 30 mai 2026 au samedi 6 juin 2026.

Déplacements : Voitures personnelles avec covoiturage

Les randonnées de onze à quinze kilomètres sans difficultés majeures nous feront découvrir le littoral vendéen, les bocages et l'île d'Yeu.

PROGRAMME DU SÉJOUR

Samedi 30 mai 2026 : Voyage (prévoir votre pique-nique), accueil et installation.

Dimanche 31 mai 2026 : COEX 13 km

Lundi 1er juin 2026 : Lac du JAUNAY 12 km.

Mardi 2 juin 2026 : Ile d'Yeu 15 km (traversée en bateau)

Mercredi 3 juin 2026 : Ile d'Olonne 13 km

Judi 4 juin 2026 : Croix-de-Vie, corniche vendéenne 14 km

Vendredi 5 juin 2026 : Forêt du pays des Monts 11 km

Samedi 6 juin 2026 : Retour vers Gagny

Le programme peut être modifié pour raison météorologique.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée au Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE: 9319Z – SIRET: 30358816400051

Hébergement :

Nous serons hébergés à la "colonie de vacances de GAGNY"

12 chambres individuelles (une douche et un WC par bloc de quatre chambres).
6 chambres de couple avec sanitaires à l'extrémité de chaque dortoir.

COÛT DU SÉJOUR : Le coût définitif du séjour est fixé à 280 €

Ce prix comprend :

- La pension complète (repas du soir, petit déjeuner, pique-nique dont celui du samedi 6 juin 2026).
- L'encadrement des sorties par des animateurs brevetés
- Visite et traversée du bateau.
- L'immatriculation tourisme et taxe de séjour

Ne sont pas compris :

- Le linge de toilette
- Les dépenses personnelles,
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement),
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

A noter : prévoir des boîtes hermétiques et des couverts pour les piqueniques.

INSCRIPTIONS : Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre de l'Association).

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise avant le 15/04/2026.
En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription.
Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours.
Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS : Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

Acompte de 100 € à la préinscription. Date limite 15/04/2026
Versement de 100€ au 10 mai 2026 et le solde de 80€ au 25 mai 2026.
Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Les participants seront regroupés par affinité, pour constituer des équipages de 3 personnes par véhicule. Chaque équipage constitué gèrera la contribution aux frais du déplacement aller/retour.

ANNULATION DU SÉJOUR – LES FRAIS RETENUS SONT LES SUIVANTS :*

- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 10% du montant du séjour
- Entre 30 jours à 8 jours avant la date d'arrivée : 50% du montant du séjour
- Entre 7 jours et la date d'arrivée : 100% du séjour

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue
du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation: IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée au Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE: 9319Z – SIRET: 30358816400051

